

## Charte de la Fabrique

### 1) Rôle de l'instance

La Fabrique est un dispositif de consultation des jeunes sartrouillois de 15 à 25 ans.

Il a pour mission de :

- Consulter les jeunes sartrouillois sur des thèmes qui les concernent et des projets existants,
- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie municipale,
- Instaurer le dialogue entre la jeunesse sartrouilloise et l'équipe municipale,
- Associer les jeunes à la définition des politiques publiques par un dialogue avec les élus et les services,
- Éveiller à la citoyenneté.

### 2) Composition

La Fabrique est composée de 16 (maximum) jeunes sartrouillois âgés de 15 à 25 ans. Le principe de parité est recherché.

### 3) Modalités de participation

Pour être membre de la Fabrique, il faut :

- avoir entre 15 et 25 ans
- résider à Sartrouville
- être volontaire et s'engager à participer assidument aux différentes séances de travail tout au long de l'année
- remplir une fiche d'inscription comprenant l'autorisation du ou des tuteurs légaux pour les mineurs et une autorisation liée au droit à l'image
- signer la présente charte d'engagement

Le volontariat est le mode de participation proposé.

### 4) Désignation des membres

Les candidats à la Fabrique remplissent un dossier de candidature (à retirer au SIJ).

L'équipe de la Direction Famille et Jeunesse choisit parmi ces candidatures les jeunes les plus motivés, ces derniers sont ensuite reçus en entretien individuel pour évaluer cette motivation et valider définitivement la candidature.

La sélection des candidats se fera sur la base des critères suivants :

- La motivation exprimée à s'impliquer dans le fonctionnement de la Fabrique
- La compréhension des enjeux du dispositif
- Les idées de projets

Une représentation de la jeunesse sartrouilloise sera recherchée au travers de la parité fille / garçon et de l'hétérogénéité des profils en termes d'âge, de quartier d'habitation et d'expérience.

## **5) Engagement des membres**

Les membres de la Fabrique s'engagent à :

- favoriser l'implication de la jeunesse sartrouilloise dans la vie de la cité,
- valoriser l'image de la jeunesse, ses initiatives en agissant pour la ville,
- participer pleinement aux réunions,
- être disponible pour participer aux temps institutionnels proposés : visites de sites, commémorations, événements municipaux...,
- siéger à titre de citoyen et non comme représentant associatif, syndical, politique, religieux ou autres,
- respecter la parole des autres membres et la diversité des opinions.

## **6) Durée du mandat**

Il s'agit d'un mandat bénévole d'un an renouvelable.

En cas de démission d'un membre de la Fabrique, il n'y a pas d'élection pour le remplacer.

En cas de déménagement, le jeune perd son statut de membre de la Fabrique.

## **7) Fonctionnement**

### **a) L'équipe d'accompagnement**

L'animation et la coordination de la Fabrique sont assurées par l'équipe de la Direction Famille et Jeunesse. Des membres de la Mairie de Sartrouville (agents ou élus) ainsi que des personnes ressources peuvent, le cas échéant, participer aux réunions.

### **b) Le siège**

La Fabrique a son siège dans les locaux du Sartrouville Information Jeunesse (SIJ). Les membres de la Fabrique peuvent se réunir au SIJ ou dans un autre lieu de la ville s'il y a lieu.

### **c) Les temps de travail**

Les réunions de travail se tiennent au SIJ une à deux fois par mois sur des créneaux horaires qui diffèrent selon les disponibilités de chacun.

Dans le cadre de leur mandat, les membres de la Fabrique pourront être amenés à travailler en groupes thématiques en fonction de leurs préoccupations et se réunir séparément aussi souvent que nécessaire. Un membre peut participer à plusieurs groupes.

Une journée d'intégration est organisée une fois par an afin d'informer les membres sur leur rôle et le fonctionnement de la Fabrique, mais aussi de leur présenter le fonctionnement de la collectivité.

### **d) La participation aux événements de la Ville**

Au cours de leur mandat, les membres de la Fabrique s'engagent à participer bénévolement à une cérémonie commémorative de leur choix (11 novembre ou 8 mai) et un événement festif en fonction de leurs affinités (Frappadigue, Grandeur Nature, Forum de la famille, Portes Ouvertes de la Maison de la famille, Petits Sauveteurs...).

### **e) Éviction**

Si un membre adopte un comportement inapproprié ou manifeste son désintérêt pour les travaux de la Fabrique, notamment par un nombre important d'absences non justifiées, l'équipe de la Direction Famille et Jeunesse peut procéder à son éviction.

Chaque membre doit honorer son engagement par une participation globale équivalente à au moins la moitié des réunions de travail et séances plénières. En deçà de cette participation, sa qualité de membre sera remise en question, les absences répétées entraînant l'éviction.

### **8) Projets**

Les membres de la Fabrique pourront être forces de proposition pour la mise en place de projets.

**Pour être jugés recevables, les projets devront respecter les critères suivants :**

- Être localisés sur le territoire de la ville
- Être à visée collective (répondre à l'intérêt général, concerner tous les habitants, accessible)
- Relever des compétences de la municipalité
- S'appuyer sur un état des lieux (diagnostic, besoins, manques identifiés)
- Être reproductibles

**Un projet peut se voir refusé si :**

- Il ne fait pas l'unanimité auprès des membres de la Fabrique
- Le budget requis n'est pas disponible
- La municipalité n'y est pas favorable

### **9) Moyens**

Les membres de la Fabrique pourront utiliser les moyens de communication de la Ville et/ou du Sartrouville Information Jeunesse pour assurer le relais de ses actions auprès des autres jeunes de la commune.

La Fabrique peut s'appuyer sur les ressources et outils de travail de la Direction Famille et Jeunesse (postes informatiques, reprographie...) ou d'autres services municipaux en fonction des besoins.

Un budget pourra éventuellement être alloué à l'instance afin de lui permettre de mener à bien ses actions. Le financement d'un projet sera systématiquement examiné par l'équipe de la Direction Famille et Jeunesse.

Des formations, des visites, des échanges avec d'autres instances de jeunes peuvent être proposés aux membres de la Fabrique en fonction des besoins exprimés.

Fait à Sartrouville, le

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »